

bulletin d'inscription

Conditions générales & Règlement

Conditions générales :

Art 1 – Inscription : l'inscription à un de nos événements implique l'adhésion au règlement. Tout bulletin d'inscription doit être rempli et signé par le participant avant d'être retourné à Aventure Tout Terrain des Combrailles, accompagné du règlement, avant la date limite mentionnée sur les documents d'inscription. En cas exceptionnel d'inscription après cette date limite, une majoration des tarifs est à prévoir.

Art 2 – Responsabilité Civile de l'organisateur : Aventure Tout Terrain des Combrailles a souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile. Le n° de contrat est

Art 3 – Assurance : tout participant à un événement Aventure Tout Terrain des Combrailles doit automatiquement contracter une assurance couvrant l'activité pratiquée pendant cet événement. Il engage sa responsabilité en cas de problème. Il doit donc avoir une assurance individuelle et une assurance pour sa machine. L'organisation dégage toute responsabilité en dehors de ces obligations.

Art 4 – Annulation du fait de Aventure Tout Terrain des Combrailles : Aventure Tout Terrain des Combrailles s'engage à ne pas annuler un événement à moins de 15 jours de la date prévue sauf si celle-ci est imposée par des circonstances exceptionnelles et de forces majeures, ou pour des raisons tenant à la sécurité (circonstances politiques, guerre, cataclysme, etc. Liste non limitative). En ce cas, Aventure Tout Terrain des Combrailles sera libéré de toute obligation envers le client. Sinon, les sommes versées par le client seront alors intégralement remboursées et celui-ci ne pourra prétendre à quelconque indemnité.

Art 5 – Annulation du fait du client : toute annulation doit être notifiée à Aventure Tout Terrain des Combrailles par lettre recommandée avec accusé de réception. Le barème ci-dessous est retenu :

- Annulation à plus de 15 jours avant l'événement : remboursement des sommes versées.
- Annulation à moins de 14 jours de l'événement : aucun remboursement ne sera effectué. Toute absence le jour même de la manifestation ne pourra donner droit à un remboursement.

Art 6 – Réclamation : toute réclamation devra parvenir à Aventure Tout Terrain des Combrailles dans un délai de 15 jours après la date de fin de l'événement par lettre recommandée. Passé ce délai, le client renonce à tout recours. En cas de contestation ou litige le Tribunal de commerce de Riom est seul compétent.

Règlement :

- 1- Le port du casque est obligatoire pour le pilote et le passager.
- 2- Le randonneur atteste être en possession de son permis de conduire et reconnaît que son quad est homologué.
- 3- Le participant s'engage à respecter les règles de du code de la route relatives à la conduite et à la circulation de son véhicule, à respecter l'environnement et les consignes du personnel encadrant la randonnée. Obligation de respecter les limitations de vitesse (principalement aux intersections de routes) et le sens de circulation signalés.
- 4- Le quadeur s'engage également à respecter l'environnement et les consignes du personnel encadrant la randonnée.
- 5- Le randonneur quad doit respecter les autres usagés des chemins (promeneurs, cavaliers, agriculteurs, ...) et doit leurs céder le passage.
- 6- Pour la sécurité de tous et la protection de la faune et de la flore, la circulation est formellement interdite en dehors des chemins ou sentiers balisés. La nature te reçoit alors rend lui la politesse.

Ne pas jeter sur la voie publique. Merci.

Renseignements:

nom: _____ prénom: _____

adresse: _____

CP: _____ ville: _____

pays: _____

tel: _____ E-mail: _____

marque du véhicule: _____

type de véhicule: quad moto ssv

n° assurance: _____

n° immatriculation: _____

Calcul des choix:

	participera	oui	non	
rando vendredi soir gratuite				
rando samedi: 40€ / véhicule		x _____	= _____	€

(repas du midi non fourni)

repas samedi soir: 16€ / personne		x _____	= _____	€
-----------------------------------	--	---------	---------	---

rando dimanche: 25€ / véhicule		x _____	= _____	€
--------------------------------	--	---------	---------	---

(repas du midi non fourni)

rando vendredi, samedi et dimanche: 60€ / véhicule		x _____	= _____	€
--	--	---------	---------	---

(repas du midi non fourni)

Buffet froid du vendredi soir 10€/pers.		x _____	= _____	€
---	--	---------	---------	---

Engagement: _____ total des choix: _____ €

Le soussigné demande son inscription comme participant à la randonnée quad organisée par ATTC. Il reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales. Il s'engage de se fait à respecter le règlement rédigé au dos de ce document.

Fait le: _____ A: _____

Signature: _____

Le règlement se fera par chèque à l'ordre de: Aventure Tout Terrain des Combrailles et sera à retourner avant le 16 août 2010 à:

ATTC Eric BESSEGE
Mazan

63330 ST HILAIRE près PIONSAT